

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

### Séance du vendredi 24 novembre 2023

À l'ouverture de la séance, dix-sept membres du conseil de l'Institut étaient présents ou représentés. Cinq procurations ont été enregistrées.

#### **Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon**

Monsieur Norbert PERROT  
Monsieur Jean-Luc PERNETTE  
Madame Pascale SOVCIK  
Madame Elisabeth OUDON  
Monsieur Cédric PETITJEAN  
Madame Audrey BOISSON

1

#### **Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne**

Madame Audrey BENTZ – procuration à madame Christiane SALMAIN-NORMAND  
Monsieur Jean-François GIRET  
Madame Sophie MORLAIX – procuration à monsieur Jean-François GIRET  
Monsieur Alain LOUAZEL (à partir de 10h10)  
Madame Emmanuelle PUCÉAT – procuration à monsieur Cédric PETITJEAN  
Monsieur Thierry HOHL

#### **Membres élus**

Représentants des personnels enseignants

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale  
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN  
Madame Séverine DELEPIERRE

#### **Membres désignés par le conseil d'institut**

Madame Laure LUCHEZ  
Monsieur Frédéric MUYARD – procuration à madame Thierry HOHL  
Monsieur Philippe CLAUS – procuration à monsieur Norbert PERROT

### **Invités permanents**

Monsieur Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon  
Madame Céline CARIMANTRAN, directrice du département MEEF  
Madame Chantal CLERC, responsable administrative de l'INSPE  
Monsieur Gracian DIDIER, chef de la délégation régionale à l'enseignement supérieur  
Madame Géraldine FARGES, directrice du département des sciences de l'éducation  
Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE  
Madame Dorianne LÉOTHAUD, responsable du site MEEF de Dumont  
Monsieur Julien MUGNIER, directeur du département MEEF  
Monsieur Paul SIERRA-MORENO, délégué académique adjoint de la pédagogie

### **Invité à titre consultatif**

Madame Béatrice BAFFIE, responsable de l'antenne financière de l'INSPE  
Monsieur Lionel CROGNIER, directeur de l'UFR STAPS (départ à 11h00)

### **Ordre du jour**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023
- 2 – Modifications du règlement intérieur de l'INSPE
- 3 – Questions relatives à la formation
  - a. Capacités d'accueil en master 1 MEEF et critères de sélection pour la rentrée 2024
  - b. Fiche filière du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)
  - c. Documents de cadrage Parcoursup pour la campagne 2024
  - d. Offre de formation pour les étudiants internationaux
- 4 – Questions financières
  - a. Bilan du budget 2023
  - b. Proposition du budget initial 2024
  - c. Tarifs
- 5 – Présentation de la convention avec le CRFPE de Dakar
- 6 – Approbation de conventions
- 7 – Questions diverses

2



Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du conseil de l'Institut, ouvre la séance à 10h00.

Avant de débiter le déroulé de l'ordre du jour, il donne la parole à la directrice de l'INSPE.  
Madame Elsa LANG RIPERT informe les membres du conseil d'une très triste nouvelle, le décès soudain d'une étudiante inscrite en 2<sup>e</sup> année de master MEEF SVTE. Cette étudiante était très appréciée de ses camarades et de ses professeurs. La communauté éducative est très éprouvée suite à cet événement. Un support psychologique a été mis en place pour soutenir les élèves et les enseignants.  
Suite à cette annonce, le président du conseil demande à l'assemblée présente de bien vouloir respecter une minute de silence.

Ensuite, monsieur Norbert PERROT présente les nouveaux membres du conseil : madame Audrey BOISSON désignée par monsieur le recteur de l'académie de Dijon et monsieur Alain LOUAZEL désigné par monsieur le président de l'université de Bourgogne. Madame Béatrice BAFFIE, nouvelle responsable de l'antenne financière de l'INSPE, rejoint également le conseil en tant qu'invitée à titre consultatif.

Puis il indique les dates des élections de composantes (28 et 29 novembre 2023) et énumère les sièges vacants. Il souligne la présence de listes pour la plupart des collèges.

Madame Elsa LANG RIPERT informe le conseil du changement à la direction du centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE). Madame Cathy PERRET rejoignant l'institut de recherche sur l'éducation (IREDU), madame Joelle DEMOUGEOT LEBEL prend seule la direction du CIPE à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

### **2 – Modifications du règlement intérieur de l'INSPE**

La directrice de l'INSPE relève que ces changements ont pour objectif d'autoriser la coprésidence des conseils de perfectionnement (CPEP).

3

Monsieur Norbert PERROT souhaite que le terme « porteur » soit mieux défini. Ainsi, il sera indiqué dans la marge que le mot « porteur » s'entend comme « responsable de formation ».

À l'occasion de cette évolution du règlement intérieur, un CPEP pour le master PIECE (projects in international and european cultural engineering) est également créé.

Ces modifications sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

### **3 – Questions relatives à la formation**

#### **a. Capacités d'accueil en master 1 MEEF et critères de sélection pour la rentrée 2024**

Madame Elsa LANG RIPERT présente les différentes mises à jour :

- la capacité d'accueil du master culture et communication passe de 12 à 14 ;
- celle du master sciences de l'éducation conseiller consultant responsable formation (CCRF) passe de 12 à 15 ;
- concernant le master direction de projets ou établissements culturels, le nouveau modèle est de 30 étudiants pour deux parcours en lieu et place de 45 élèves pour trois parcours.

Pour le MEEF 1<sup>er</sup> degré, madame Céline CARIMANTRAN précise que les étudiants seront répartis sur les quatre sites en fonction de leurs moyennes sur les deux premières années de licence.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, le directeur du département MEEF indique que les modifications sont peu nombreuses. Les conditions d'accès ont été élargies pour certains parcours, pour les professeurs-documentalistes par exemple.

Concernant la formation en éducation physique et sportive, monsieur Julien MUGNIER fait part des difficultés à trouver des terrains de stages et des tuteurs en raison de la capacité d'accueil maintenue à 100 étudiants.

Monsieur le recteur s'interroge sur la nécessité de conserver une capacité d'accueil à cette hauteur alors qu'elle n'est pas saturée. Le nombre d'inscription demeure depuis quelques années autour de 80 pour des promotions d'une vingtaine de diplômés par année universitaire.

Monsieur Pierre N'GAHANE revient sur les complications citées plus tôt par le directeur du département MEEF et relève que celles-ci conduisent à un ratio de 2 à 3 étudiants par tuteur et terrain de stage. Cet état de fait conduit à se questionner sur la qualité de l'accompagnement et donc de la formation.

Le directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), invité à participer à ce conseil pour échanger sur ce point, expose ses arguments afin de ne pas abaisser la capacité d'accueil.

Monsieur Lionel CROGNIER rappelle que cette filière est au cœur et à l'origine de l'UFR, même si elle ne représente à présent qu'une faible part des diplômés en raison de la diversification des formations engagée depuis des années.

Il précise que la crise de recrutement, subie par la plupart des formations, ne concerne pas son UFR.

Il souligne que les étudiants en STAPS sont très rapidement dans leur scolarité en lien direct avec le terrain. Dès la 1<sup>er</sup> année de licence, des stages d'observations sont mis en place. Ainsi, un ratio supérieur à un étudiant par terrain de stage ne peut pas être envisagé comme un réel handicap en raison d'une préprofessionnalisation précoce.

Pour terminer sa prise de parole, il explique que le souhait de maintenir la capacité d'accueil à 100 trouve sa justification dans la volonté de permettre à tous les étudiants, qui le souhaitent, de passer ce concours. Dans une période où le métier d'enseignant connaît une importante crise de vocations, baisser une capacité d'accueil serait un mauvais signal envoyé.

Monsieur le recteur demande quels sont les débouchés pour les étudiants qui ne réussissent pas le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS).

Monsieur Lionel CROGNIER répond qu'ils ont la possibilité de devenir contractuels avec l'opportunité de repasser le concours. Une formation courte a été créée dans ce but.

Monsieur Alain LOUAZEL fait valoir qu'il a été stipulé que l'objectif de ce master n'était pas la préparation à ce concours. Il lui semble alors contradictoire de vouloir baisser la capacité d'accueil en raison du nombre limité de places au concours.

Monsieur Paul SIERRA MORENO s'exprime sur la qualité de la formation qui doit respecter la préconisation d'un étudiant par lieu de stage en M2 afin d'assurer une réelle montée en compétence, comme c'est le cas pour les autres matières.

Monsieur Lionel CROGNIER relève qu'il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de formation. En STAPS, les étudiants dès la 3<sup>e</sup> année de licence exercent « du face à face pédagogique ».

Monsieur Julien MUGNIER indique que les remontées des responsables pédagogiques mettent en avant des problèmes pour le suivi des stages et des mémoires.

Monsieur Alain LOUAZEL s'interroge sur la temporalité de cette remise en question de la capacité d'accueil alors qu'une importante réforme devrait être mise en place dans un futur proche.

Monsieur Cédric PETITJEAN précise que la réforme ne sera pas mise en œuvre avant la rentrée 2025, peut-être plus tard selon le positionnement du concours. La modification des effectifs décidée aujourd'hui impactera plusieurs années. Pour soutenir l'idée d'une baisse des effectifs, il s'appuie sur le fait que des INSPE plus importants que celui de Bourgogne n'ont pas une capacité à 100. Il met en évidence l'exigence du master tel qu'il est prévu dans les textes, c'est-à-dire avec un étudiant par terrain de stage afin d'assurer une formation optimale.

Monsieur Alain LOUAZEL fait remarquer qu'une capacité d'accueil à 75 va aboutir à deux groupes de TD de 37 élèves, ce qui va compromettre la qualité de la formation.

Monsieur Jean-François GIRET s'interroge sur la valeur ajoutée de la formation si elle ne mène pas au concours.

Le directeur de l'UFR STAPS constate qu'il est difficile de répondre à cette question en raison du manque de recul par rapport à la dernière réforme. Il précise cependant que la diversité des parcours ouverts aux étudiants, qui ne réussissent pas dans leur projet principal, leur permet de trouver un débouché.

Pour terminer, il dévoile le travail effectué déjà depuis quelques années pour la création d'un master alternatif qui se nommerait « master socio-éducatif » pour accueillir les étudiants ne se destinant pas vers les métiers de l'enseignement. Avec cette possibilité offerte aux détenteurs d'une licence, la capacité d'accueil ne serait plus uniquement un barrage car elle serait accompagnée par cette opportunité d'une nouvelle formation, d'un nouveau diplôme et de débouchés.

5

Suite à ce dernier échange, monsieur Lionel CROGNIER remercie le président du conseil pour son invitation à participer à cette instance et se retire.

Monsieur Norbert PERROT propose un vote spécifique sur la capacité d'accueil de la filière STAPS. Les membres du conseil se prononcent pour un **effectif maximum de 75 étudiants avec 11 voix pour**, 3 voix pour une capacité à 90 et 4 abstentions.

Pour le département Denis Diderot et sciences de l'éducation, les éléments présentés ce jour sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Madame Elisabeth OUDON demande la raison pour laquelle la lettre de motivation et le curriculum vitae ne sont pas inclus dans les pièces à fournir pour le master MEEF 1<sup>er</sup> degré.

Madame Céline CARIMANTRAN explique que les 950 candidatures ne suffisent pas à atteindre la capacité d'accueil fixée à 245. Ces documents ne s'avèrent donc pas nécessaires pour départager les étudiants.

Monsieur le recteur constate que cette absence d'exigence, même dans le dossier, n'est pas le bon signal à envoyer. Il requiert que l'ensemble des procédures soit homogénéisé.

Concernant les masters MEEF, où l'exigence d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation sera étendue à l'ensemble des procédures de candidatures, les capacités d'accueil et les critères de sélection sont **approuvés à l'unanimité** des membres du conseil.

#### **b. Fiche filière du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)**

La parole est donnée à madame Géraldine FARGES. La fiche filière présentée ce jour au conseil précise le cadrage national de cette formation ainsi que sa déclinaison locale. La répartition des cours sera de 75 % en établissement et 25 % à l'université.

La directrice du département des sciences de l'éducation signale que deux autres fiches devront être votées ultérieurement, celles concernant la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année de ce parcours.

Monsieur le recteur relève que l'attractivité de cette formation sera bien plus importante si le concours pour devenir enseignant est positionné à bac+3.

Cette fiche filière est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **c. Documents de cadrage Parcoursup pour la campagne 2024**

Madame Géraldine FARGES signale l'absence de changement, mis à part l'implantation du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) à Nevers.

Le document de cadrage Parcoursup est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **d. Offre de formation pour les étudiants internationaux**

Madame Elsa LANG RIPERT indique la présence cette année du master international culture et communication en raison de son intégration aux formations organisées par l'université. Ce master dépendait auparavant de la COMUE.

Madame Géraldine FARGES mentionne que trois places sont ouvertes en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année de licence EFEC.

Le reste de l'offre de formation est identique à celle ayant été votée pour l'année universitaire 2022-2023.

Ce dernier point est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

### **4 – Questions financières**

#### **a. Bilan du budget 2023**

La parole est donnée à la responsable de l'antenne financière de l'INSPE. Madame Béatrice BAFFIE indique que le bilan comptable arrêté à la date du 15 novembre présente un taux d'exécution de 87 %.

Le solde disponible en fonctionnement est à ce jour d'environ 50 000 €. Ce reliquat va être utilisé pour l'équipement de salles de formation et l'achat de mobilier pour les bureaux.

#### **b. Proposition du budget initial 2024**

La directrice de l'INSPE reprend la parole pour rappeler les quatre orientations stratégiques qui conduisent à ce budget :

- participer au développement professionnel et à la vie des départements et des sites ;
- dynamiser la politique d'ouverture culturelle et internationale ;
- poursuivre la dynamique autour du numérique éducatif ;
- maintenir les efforts pour le développement de la recherche notamment par le financement du BQR pour soutenir des projets scientifiques.

Madame Béatrice BAFFIE apporte des précisions chiffrées sur la proposition de budget initiale 2024. Elle informe le conseil que la dotation globale de fonctionnement accordée par l'université est inchangée par rapport à celle de 2023.

La dotation recherche a légèrement été augmentée. Les recettes prévisionnelles du SEFCA ont diminué ce qui a entraîné une baisse du budget global de l'INSPE de 5,12 %.

Cette diminution impacte principalement le département Denis Diderot et à moindre mesure le département MEEF.

Concernant la répartition par site, la baisse du budget du site d'Auxerre s'explique par la non-réalisation des recettes prévues dans la convention d'accueil du conservatoire dans ses locaux.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que le budget du site de Chalon-sur-Saône a également été diminué en raison de la fermeture prochaine du site.

Elle détaille ensuite les quelques modifications apportées, en lien avec les axes stratégiques, à la répartition pour les services transversaux :

- la baisse de la ligne communication a permis d'augmenter celle de la culture ;
- les lignes relations internationales et stages à l'étranger ont été mises en commun pour augmenter l'enveloppe à destination des étudiants.

Afin de couvrir le surcoût dû à l'énergie, une dotation complémentaire est espérée en cours d'année.

La proposition du budget initial 2024 est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

### c. Tarifs

Madame Chantal CLERC explicite que le premier tableau porte essentiellement sur les tarifs appliqués par les sites, par exemple pour les locations de salles ou pour la restauration.

Monsieur Olivier BOULIN expose son approbation quant à la non augmentation du prix d'un repas pour les personnels ayant un indice inférieur à 480. Cependant il attire l'attention sur les conséquences néfastes de l'effet de seuil pour les agents qui dépassent de peu l'indice majoré 480.

Le second tableau comporte deux adhésions à des sociétés savantes et le montant d'un prix obtenu lors d'une action organisée par le réseau des INSPE et la GMF.

Les tarifs sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

## 5 – Présentation de la convention avec le CRFPE de Dakar

La directrice de l'INSPE explique que cette convention est la déclinaison locale d'un accord national entre le Sénégal et le réseau des INSPE. Sept autres INSPE ont déjà conventionné et trois autres sont en train de le faire.

Cette convention résulte également d'un projet académique suite à des rencontres avec des acteurs locaux qui se sont déroulés ces derniers mois.

Les objectifs de cet accord sont au nombre de deux : mutualiser les pratiques en matière de formation et faciliter la mobilité des formateurs et des étudiants stagiaires.

Madame Elsa LANG RIPERT mentionne que cette convention a été validée par le pôle des relations internationales de l'université et le pôle des affaires juridiques et institutionnelles.

## 6 – Approbation de conventions

Madame Chantal CLERC porte à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- l'avenant n°31 à la convention d'agrément du CROUS du restaurant de Nevers qui définit la participation du CROUS pour les repas servis à l'INSPE lors de l'année universitaire 2023-2024 ;
- une convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement pour une action de sensibilisation contre les discriminations facturée 195 € ;
- deux conventions avec le lycée Gustave Eiffel pour l'accueil des étudiants du master MEEF parcours physique-chimie et sciences industrielles de l'ingénieur (SII) impliquant une compensation financière à hauteur respective de 500 € et 800 € à la charge de l'INSPE ;
- une convention avec le collège La Champagne pour l'accueil des étudiants du master MEEF SII impliquant une compensation financière à hauteur de 200 € à la charge de l'INSPE.

8

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Pour clore ce conseil de l'institut, la directrice de l'INSPE présente, sur la base du document DGESCO-DGRH de début novembre 23, des hypothèses de réforme initiale.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 12h30.

Le Président du conseil de l'Institut



Norbert PERROT